

A titre indicatif

Renseignements d'ordre financier
année scolaire 2011-2012

⌘ **Frais d'inscription**

Ils s'élèvent à **15 €** par dossier.

Ils sont versés lors de la demande d'inscription et restent dus, même en cas de désistement.

⌘ **Contribution des Familles**

Le montant de la contribution **ANNUELLE** des familles s'élève à :

- ◆ **824,00 €** pour les B. T. S.
- ◆ **499,00 €** pour le L. E. G. T.
- ◆ **440,00 €** pour le L. P.

Un problème d'ordre financier ne doit jamais être un obstacle à l'inscription d'un élève : la solution se trouvera au cours d'un entretien avec la Direction.

⌘ **Frais de repas**

Deux formules sont proposées :

Le montant ANNUEL de la demi-pension est calculé sur la base de **5,80 €** par repas.

Achat au ticket à l'Accueil, au prix **unitaire** de **6,50 €** par repas.

⌘ **Frais d'Internat**

La pension complète d'internat se monte à **3182,00 €** pour l'ANNEE scolaire.

⌘ **Acompte**

Lors de l'inscription, un acompte est demandé aux familles. Il est exigible lors de la confirmation de l'inscription ou de la réinscription. En cas de désistement de la famille, l'acompte sera conservé intégralement à titre d'indemnité compensatrice par l'établissement.

- Son montant est de
- **80 €** pour les élèves du L. E. G. T. ou du L. P.
 - **125 €** pour les élèves admis en B. T. S.

⌘ **Autres frais**

- Frais d'externat : duplication, correspondance, fournitures diverses, etc...
- Frais médicaux.
- Assurance «Individuelle Accident et Assistance».
- Cotisation : Association des Parents d'Elèves (A. P. E. L.)

Nota : Une circulaire plus détaillée vous parviendra **après l'inscription** pour tous les renseignements nécessaires et pour l'engagement financier annuel.